

GESTION DES BOIS MUNICIPAUX de SAINT-ORENS (Synthèse)

Introduction

Ce document de synthèse a été réalisé suite aux travaux menés par le groupe « Parc du Tucard et Bois » du CCC depuis fin mars 2021.

Il concerne principalement, conformément à la « commande initiale » du CCC, les 5 bois municipaux suivants de Saint-Orens : bois du Bousquet, bois des chanterelles, bois du Coustou, bois de Tachou, bois de Tardieu.

Nous avons complété ce travail en prenant en compte trois autres bois qu'il nous a semblé utile de rajouter compte-tenu de l'actualité :

- la forêt urbaine de Tucard (propriété de la commune), implantée depuis début 2021 dans le cadre d'une action citoyenne impliquant de très nombreux bénévoles de la commune.
- Le bois du Tricou qui est propriété du Conseil départemental. Sa surface globale estimée : 19 ha partagés entre Labège et Saint-Orens. Il est localisé, pour sa partie Saint-Orennaise, en grande partie sur un « emplacement réservé » en vue d'un projet de contournement Sud-Est de Saint-Orens vers Labège, projet qui est au stade projet depuis plus de 40 ans.
- Le bois de l'ancienne gendarmerie qui a vocation (seconde modification du PLU) de devenir un Espace Vert Protégé (EVP).

Nous avons réalisé plusieurs visites de bois (bois de Tachou, bois des Chanterelles, bois du Tricou) et tenu plusieurs réunions d'échanges et de réflexions.

- Les comptes-rendus des visites terrain et réunions de groupe ayant conduit à l'élaboration de cette synthèse sont disponibles sur simple demande auprès des animateurs (Eliane Moreaux et Pierre Jouffret)
- Il est rappelé que des éléments précis concernant la biodiversité dans les bois peuvent être consultés sur le site de SONE (Saint-Orens Nature Environnement) dans la rubrique [Milieux de Saint-Orens](#)

Le document de synthèse est structuré ainsi :

- **La partie A (pages 2 à 13)** « Les différents bois de Saint-Orens : caractéristiques, fonctions et gestions recommandées » présente:
 - o Tout d'abord une description de l'état actuel de chaque espace boisé : surface, caractéristiques environnementales, conduite technique, aménagements, fonctions.
 - o Ensuite, des recommandations quant à l'évolution de leurs fonctions, de leur gestion technique et des aménagements éventuels proposés.
- **La partie B (pages 14 et 15)** « Synthèse des recommandations pour les bois de Saint-Orens » est un résumé synthétique des principales recommandations que nous formulons pour chaque bois.

A Les différents bois de Saint-Orens : caractéristiques, fonctions et gestions recommandées

1. Bois du Bousquet

1.1. Le bois aujourd'hui

1.1.1. Surface et caractéristiques environnementales

- Surface : environ 7 ha
- Propriété de la commune
- Classé EBC (Espace boisé classé) : ce statut Interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol et régleme les coupes et abattages d'arbres https://fr.wikipedia.org/wiki/Espace_bois%C3%A9_class%C3%A9
- Il s'agit d'un bois très ancien (figurant sur le cadastre napoléonien) de plus en plus enclavé dans les habitations.
- La végétation est constituée de trois strates bien développées : une strate buissonnante dense (fragon petit houx, ronces...), une strate arbustive très variée (alisiers, prunus divers, merisiers...) et une strate arborée à base de chênes (dont certains très hauts, centenaires avec bois mort) et de frênes.
- L'eau est présente : un fossé en bordure ouest et nord, une mare appelée Mare aux Salamandres à l'entrée ouest (elle a été recreusée et étanchéifiée à l'automne 2022 par la Mairie), un ruisseau qui traverse (débit très irrégulier).
- La biodiversité animale est très riche, en lien avec la présence des trois strates bien développées et les ressources en eau : Salamandres tachetés (espèce protégée), plus de 20 espèces d'oiseaux dont de nombreux pics (pic épeiches...), chouettes, chauve-souris, petits et gros mammifères (écureuils, renard, quelques rares chevreuils, des sangliers...). Les sangliers ont été observés à maintes reprises ces dernières années dans le bois et les quartiers alentours entraînant des plaintes d'habitants et des dégâts dans les espaces verts devant Altigone : la présence de sangliers est forte car ceux-ci y trouvent un milieu favorable (ronciers denses, nourriture : glands..., eau) et le bois est de plus en plus enclavé.
- Les continuités avec les autres réservoirs de biodiversité, vers les espaces ouverts sur Labège, ont été affectées par l'urbanisation sur son flanc sud sans mise en place de corridors écologiques.
- Propreté : le bois est globalement propre mais trois faiblesses (2 fosses avec déchets au sud, fossé ouest souvent assez sale et déchets plastiques dans le lit du ruisseau).

1.1.2. Conduite technique, sentiers, aménagements

- Le bois est conduit depuis plus de trente ans en libre évolution c'est à dire sans intervention humaine
 - sauf sécurisation des allées (mais dans ce cas les arbres morts laissés sur place...)
 - sauf récemment (février-mars 2022) car la Mairie a effectué un débroussaillage visant à gêner les populations de sangliers et à favoriser leur régulation. Ces débroussaillages ont été réalisés (suite à discussions entre Mairie, Fédération de chasse Haute-Garonne, louvetiers, SONE) sur

une surface limitée et en respectant une zone d'une dizaine de mètres le long des allées limiter la pénétration des chiens et promeneurs au sein du couvert et donc le dérangement de la faune.

- Il y a deux grandes allées traversantes et une sur les bordures (sauf au Sud)
- Panneautage : quelques petits panneaux vieillissants (plans, biodiversité et gestion du bois) sont présents aux entrées.

1.1.3. Fonctions actuelles

- Très utilisé par promeneurs, sportifs
- Ilot de fraîcheur
- Réservoir de biodiversité

1.2. Le bois demain : recommandations du CCC

1.2.1. Fonctions

Maintenir les 3 fonctions (promenade, fraîcheur, biodiversité)

Développer la fonction pédagogique (connaissance biodiversité)

1.2.2. Conduite technique

- Poursuivre sur la base d'une gestion en libre évolution
 - Préserver au maximum les grands arbres (sauf si dangereux pour promeneurs) et laisser le bois mort sur place.
 - Préserver au maximum la strate buissonnante pour éviter la pénétration des promeneurs, des chiens qui dérangeraient la faune.
 - Si des éclaircissements sont envisagés pour « gêner l'installation » des sangliers, limiter les surfaces concernées et prendre des précautions pour ne pas inciter promeneurs et chiens à sortir des allées
- Réaliser avec l'appui de spécialistes un diagnostic des différentes zones (végétation, présence d'eau...) en vue d'adapter si nécessaire cette gestion pour :
 - Favoriser à terme la biodiversité végétale et animale dans les différentes strates
 - Contribuer à la limitation des populations de sangliers
- Veille au bon état de la mare (vérifier et compléter si nécessaire l'étanchéification) la qualité des eaux du ruisseau et des fossés de bordure.
- Propreté : Nettoyer les deux fosses au sud du bois, les fossés en entrée ouest et le ruisseau.

1.2.3. Allées, sentiers, aménagements

- Ne créer ni allée, ni sentier complémentaire (éventuellement installer passerelle derrière Altigone permettant de rejoindre l'allée Nord-Sud)
- Installer plusieurs panneaux pédagogiques (présentation de ce bois, de sa gestion, de certaines essences...) à côté de la mare, à côté de vieilles souches... et des dispositifs observations oiseaux (palissades d'observations se fondant dans le décor avec des photos d'oiseaux...).
- Imaginer un lien avec l'Espace culturel Altigone : par exemple, mise en place d'une boîte à livres sur le thème de la forêt à proximité du bois (là où bancs), animations sur légendes, panneaux « donner la parole aux arbres ».
- Ne pas installer de zones de pique-nique : à installer éventuellement en bordure, à l'extérieur du bois.

2. Bois des Chanterelles

2.1. Le bois avant juillet 2023

2.1.1. Surface et caractéristiques écologiques

- Surface : environ 15 ha
- Appartient en totalité à la commune depuis décembre 2023 (rachat d'une dizaine d'ha à un propriétaire privé)
- Classé EBC (Espace boisé classé) :
- C'est un bois récent (40 ans) issu d'une friche naturelle et de quelques arbres plus anciens (limites de parcelles)
- Les trois strates sont bien développées avec des essences moyennement variées : strate buissonnante très dense (prunelliers, ronces...), arbustive (prunelliers, ormes, alisiers...) et arborée (chênes et frênes).
- Présence d'eau : pas de ruisseau mais quelques zones plus humides en bordure de fossés, quelques secteurs avec fougères et...le lac à proximité
- Le bois est assez riche en biodiversité animale (oiseaux dont pics...mais aussi petits et gros mammifères avec une présence importante de sangliers) : cette richesse est à relier à la présence des trois strates bien développées et à la proximité de l'eau.
- Les continuités (corridors) avec d'autres réservoirs de biodiversité existent en théorie (coulée verte, chemins vers plaines du Bousquet et Labège, à l'ouest construction quartier de Malepère) mais leurs fonctions sont plus ou moins fortement altérées par l'urbanisation

2.1.2. Gestion technique, sentiers, aménagements

- La conduite a été menée en libre évolution depuis plus de 40 ans
- Quelques sentiers étroits existent, entretenus essentiellement par passages de promeneurs
- Ni équipement (bancs...) à l'intérieur du bois, ni aucune signalétique à jour
- Présence d'un rucher

2.1.3. Fonctions actuelles

- Fréquemment utilisé mais essentiellement par des promeneurs « connaisseurs » du bois
- Ilot de fraîcheur
- Réservoir de biodiversité assez riche

2.2. Le Bois depuis juillet 2022

2.2.1. Juillet 2022 : Bois et lac classés en Espace Naturel Sensible <https://www.haute-garonne.fr/service/les-espaces-naturels-sensibles-ens>

Depuis juillet 2022, à la demande de la commune, l'ensemble « Bois + Lac », a été classé par le Conseil départemental en Espace Naturel Sensible (mém'ORENS n°267).

« Ce titre vise à promouvoir la biodiversité avec une obligation de sensibilisation du public. L'accueil du public doit être pensé de façon à ne pas porter atteinte à la préservation des espèces, qu'elles soient protégées ou non, car elles ont toute leur rôle à jouer » (extrait mém'ORENS n°267).

La surface totale du site fait environ 20 ha : 15 ha de bois, 4 ha de milieux ouverts (prairies...) et 1 ha de lac

Trois étapes sont prévues, menées par des structures extérieures (appel d'offres en cours) ;

- 2023 : Diagnostic : patrimoine naturel, cadre socio-économique...
- 2024 : élaboration d'un plan de gestion du site (objectifs, actions à mener, programmation...).
- 2025-2030 : Mise en application du plan de gestion

2.2.2. Juillet 2022 : la « queue du lac » classée en zone humide depuis 2022

L'extrémité nord du lac (appelée étang de Corail- St Orens) d'une surface de 0.16 ha est classée depuis juillet 2022 en zone humide au Conservatoire Départemental des zones humides.

On peut rappeler que l'objectif du Conservatoire départemental des zones humides est de « développer la restauration et la préservation des zones humides du Département via l'aménagement, la gestion, la valorisation des zones humides par l'accompagnement technique et financier et la maîtrise foncière ».

2.2.3. Décembre 2023 : la totalité du bois acquise par la commune

L'ensemble « Bois + lac » appartient en totalité à la commune depuis décembre 2023 (rachat d'une dizaine d'ha de bois à un propriétaire privé).

2.2.4. Courant 2023 : orientation prise pour le rucher du bois

Le rucher qui est présent dans le bois était géré par le président de l'Association AREXA Suite au départ de ce gestionnaire, l'association SOAPI n'a pas souhaité assurer la gestion du rucher des Chanterelles. Le rucher sera maintenu mais sans récolte de miel produit. Il aura une vocation de biodiversité et visera notamment à favoriser l'essaimage naturel et à offrir un refuge aux abeilles. Sa gestion a été confiée à un bénévole du quartier.

2.2.5. Janvier 2023 : débroussaillage dans le domaine privé, contigu au bois du Bousquet

Les sangliers ont été très présents au printemps 2022 en occasionnant des dégâts (retournements des prairies du bord du lac) et des craintes des promeneurs : les sangliers trouvent, en effet, dans le bois et dans les parcelles privées enfrichées contiguës au bois (côté rue des Vignes) des zones de refuge. Des mesures ont été prises par la Mairie (opération de débroussaillage de parcelles dans le domaine privé effectuée fin janvier 2023).

2.3. Le bois demain : recommandations du CCC

Compte-tenu du changement de statut de ce bois maintenant partie prenante d'un ensemble (Bois + lac) classé en ENS et en pleine propriété de la commune, les recommandations du CCC sont les suivantes :

2.3.1. Fonctions

- Maintenir les 2 fonctions : réservoir de biodiversité, ilot de fraîcheur
- Développer les fonctions promenade et pédagogique (connaissance et préservation de la biodiversité) en liant bien les deux entités : le Bois et lac.

2.3.2. Conduite technique

- « Partir » sur une gestion du bois en « libre évolution »
- Adapter si nécessaire, cette gestion, à partir du diagnostic qui sera réalisé (diagnostic ENS)
 - en favorisant la biodiversité végétale et animale dans les différentes strates
 - en contribuant à la limitation des populations de sangliers
- Bien intégrer la notion de Trame Verte et bleue, de corridors pour permettre au mieux de relier cette zone aux autres réservoirs de biodiversité

2.3.3. Sentiers

Réaliser à partir des sentiers existants un petit réseau de sentiers, correctement indiqués, avec un plan de boucles possibles.... En lien avec lac et autres secteurs de la ville.

2.3.4. Signalétique

Installer plusieurs panneaux (présentation de ce bois, de ses sentiers, de quelques arbres « remarquables » et de sa gestion).

2.3.5. Partenariat avec RTE

Etudier les possibilités de mise à disposition des espaces appartenant à RTE (clairière, butte avec arbres plantés par EDF...) pour augmenter la superficie d'espace naturel accessible et de promenade aménagée de l'espace des Chanterelles. Nota : l'entretien de ces espaces a été confié au service Espaces Verts de la municipalité.

2.3.6. Pilotage : comité technique

CCC émet le souhait SONE et le CCC soient membres des instances (type : comité de pilotage, comité technique ») qui seront certainement mis en place par le Conseil départemental pour l'élaboration et à la mise en application du plan de gestion. Il est en outre souhaité que soit aussi consultés les usagers (en particulier riverains et habitants des quartiers environnants) à certaines étapes de l'élaboration et de la conduite du plan de gestion

3. Bois du Coustou

3.1. Le bois aujourd'hui

3.1.1. Surface et caractéristiques écologiques

- Surface : environ 2 ha (pente moyenne Sud-Nord)
- Classé EBC (Espace boisé classé)
- Bois ancien, enclavé en ville.
- La strate buissonnante est peu dense (Fragon petit houx, ronces, genets...), la strate arbustive est peu développée (alisiers, frênes, merisiers...) et la strate arborée est bien développée (essentiellement chênes dont certains de 50 à 80 ans mais peu de bois mort).
- Biodiversité animale moyenne (oiseaux : passereaux, corvidés, petits mammifères). Cette biodiversité animale moyennement développée est à mettre en lien avec l'absence de point d'eau, le développement limité des strates arbustive et buissonnante, l'enclavement et la surface limitée du bois.

3.1.2. Conduite technique, sentiers, aménagements

- Le bois est conduit en libre évolution depuis plus de 30 ans
- Une allée Nord-Sud et quelques petits sentiers traversants
- Pas d'équipement (bancs...) à l'intérieur du bois (sauf escalier d'accès)
- Panneautage : petit panneau au centre du bois sur biodiversité et gestion du bois

3.1.3. Fonctions actuelles

- Très utilisé pour se déplacer entre Centre-Ville et quartiers proches du bois
- Ilot de fraîcheur
- Réservoir et espace relais de biodiversité

3.2. Le bois demain : recommandations du CCC

3.2.1. Fonctions :

- Maintenir les fonctions : promenade/déplacement, réservoir et relais de biodiversité, ilot de fraîcheur.

3.2.2. Conduite technique

- Poursuivre la gestion en libre évolution
- Veiller à laisser se développer les strates buissonnantes et arbustives peu développées à ce jour pour améliorer la richesse de la biodiversité

3.2.3. Allées, sentiers, aménagements

- Pas de création de chemin, ni d'équipements complémentaires
- Un ou plusieurs panneaux pédagogiques pour expliquer les fonctions biodiversité et ilot de fraîcheur ainsi que la gestion du site.

4. Bois de Tachou

4.1. Le bois aujourd'hui

4.1.1. Surface et caractéristiques écologiques

- Surface : environ 3 ha (coupée en deux parties inégales par la large allée de la Clairière)
 - La plus grande partie à l'Ouest (propriété de la commune)
 - Une bande étroite de 20/25m de large à l'Est (contiguë à clinique et propriété du Conseil départemental).
- Bois ancien, classé EBC (Espace boisé classé)
- Les trois strates de la végétation sont denses et bien développées : strate buissonnante (houx fragon, genets, ronces...), strate arbustive (alisiers, prunus divers, merisiers, érables champêtres...) et strate arborée (chênes d'une trentaine à une cinquantaine d'années avec un peu de bois mort).
- Eau : Il y a un fossé de drainage à l'extérieur à l'est et au sud, une petite zone humide à l'extérieur au sud-est
- Riche en biodiversité animale (oiseaux dont pics...mais aussi mammifères petits et gros : blaireaux, chevreuils, renards, sangliers...) : en lien avec la présence des trois strates bien développées.
- En connexion (partie est et partie ouest) avec les réservoirs de biodiversité des bois de Labège et une petite zone humide (crapauds calamites) au sud de bois, avec les prairies de Nazan puis la vallée de la Marcaissonne au Nord-Est (lien délicat en raison aménagements urbains en cours – zone de Tucard)

4.1.2. Conduite technique, sentiers, aménagements

- Conduite technique : en libre évolution depuis plus de 30 ans
- Ni allée, ni sentier, ni panneautage

4.1.3. Fonctions actuelles

- Réservoir de biodiversité (principalement partie ouest), et, corridor écologique (les deux parties du bois)
- Ilot de fraîcheur

4.2. Le bois demain : recommandations du CCC

4.2.1. Fonctions :

Maintenir les fonctions : réservoir de biodiversité, corridor écologique et ilot de fraîcheur.

4.2.2. Conduite technique

Poursuivre la gestion en libre évolution

Veiller à préserver ou créer des corridors écologiques (avec Labège et prairies de Nazan, Marcaissonne via la zone de Tucard...).

4.2.3. Allées, sentiers, aménagements

Pas de création de chemin, ni d'équipements

Eventuellement un panneau en bordure pour expliquer la fonction de réservoir de biodiversité, d'ilot de fraîcheur et de corridor écologique

5. Bois de Tardieu

5.1. Le bois aujourd'hui

5.1.1. Surface et caractéristiques écologiques

- Surface : environ 1ha
- Classé EBC (Espace boisé classé)
- Bois ancien (cadastre napoléonien) enclavé entre maisons individuelles.
- Strate herbacée/buissonnante fragmentée (houx fragon, ronces...mais aussi de grandes allées herbeuses), strate arbustive (peu développée avec prunus divers, merisiers...), strate arborée bien développée (chênes dont certains centenaires avec bois mort, acacias...).
- Moyennement riche en biodiversité (passereaux, corvidés.....mais aussi petits mammifères : écureuils...)
- Propreté : globalement propre

5.1.2. Conduite technique, sentiers, aménagements

- En libre évolution depuis plus de 30 ans mais avec fauchage (nombre de passages limité) de l'herbe sur plusieurs larges allées

5.1.3. Allées, sentiers, équipements

- Grandes allées enherbées fauchées par services de la Mairie
- Ni équipement (bancs...), ni panneau

5.1.4. Fonctions actuelles

- Utilisé essentiellement par riverains (promenade, quiétude...)
- Ilot de fraîcheur
- Relais de biodiversité (pour oiseaux par exemple).

5.2. Le bois demain : recommandations du CCC

5.2.1. Fonctions :

- Maintenir les fonctions : relais de biodiversité, ilot de fraîcheur et zone de quiétude pour riverains

5.2.2. Conduite technique

- Poursuivre gestion en libre évolution + fauchage (nombre de passages limité)des larges allées

5.2.3. Allées, sentiers, aménagements

- Pas de création de chemin, ni d'équipements
- Eventuellement un panneau en bordure pour expliquer la fonction de réservoir de biodiversité, et d'ilot de fraîcheur.

6. Forêt urbaine de Tucard

6.1. La forêt aujourd'hui

6.1.1. Surface et caractéristiques écologiques

Surface : 0.6 ha

Non classée en EBC et propriété de la commune.

Cette forêt urbaine est très récente : elle a été implantée par des bénévoles sous la forme de chantiers participatifs du 30 janvier au 26 mars 2021 : au total, 19 jours complets de plantation par des groupes de bénévoles ;

12 000 arbres et arbustes ont été plantés, une partie selon la méthode du botaniste Japonais Miyawaki (forte densité : 3 plants /m², plantation en godets, irrigation) et l'autre selon une méthode plus traditionnelle en partenariat avec APA = Arbres et paysages d'autan (densité de 1 plant/m², plantation en racines nues).

Une vingtaine d'essences locales (arbres ou arbustes) ont été plantées assurant ainsi dès le départ une biodiversité importante.

Cette forêt est actuellement grillagée. Elle constituera un relais de biodiversité intéressant quand elle sera ouverte car elle est située à proximité des corridors écologiques allant de la Marcaissonne jusque vers les bois de Tricou et de Tachou.

6.1.2. Conduite depuis la plantation

Les conditions climatiques ont été difficiles lors des plantations : la plantation Miyawaki réalisée plus précocement a été effectuée globalement dans de bien meilleures conditions (sol moins détrempé) que la plantation APA. Ces conditions ainsi que le fait que la plantation Miyawaki ai reçu des arrosages durant l'été 2021 ont conduit à une bien meilleure reprise des plants (de l'ordre de 90%) pour cette méthode que pour la seconde (de l'ordre de 10%).

Pour compenser les manques des plantations traditionnelles, la décision a été prise de replanter 2000 arbres et arbustes et d'installer un système d'arrosage à l'automne 2021, plantations réalisées par Caminarem et les agents du service espaces verts.

Compte tenu de l'arrosage effectué dans les deux types de plantations durant l'été 2022, les plants ont assez bien supporté la canicule.

6.1.3. Allées, sentiers, équipements

La forêt est actuellement grillagée afin d'éviter, en particulier, les dégâts de chevreuils (abrouissements).

Une allée la traverse dans l'axe Nord-Sud et permettra d'aller du rond-point à l'extrémité de la rue du Tucard jusqu'au futur Parc du Tucard.

6.2. La forêt demain : recommandations du CCC

Pour la conduite technique, le CCC n'émet pas de recommandation sur la conduite à tenir dans cette phase de démarrage de la forêt, les protocoles de conduites relatifs à la conduite Miyawaky et à la conduite traditionnelle étant certainement bien précisés.

Il est en revanche demandé qu'une information régulière sur l'évolution de cette forêt, sur les techniques employées, sur les notations effectuées soit apportée par la Mairie aux habitants. C'est une demande exprimée en particulier par de nombreux bénévoles qui ont participé aux plantations.

Il serait aussi utile qu'un bilan technico-économique d'une telle implantation soit réalisé, sachant que la plantation d'une telle surface par des bénévoles est très rare (voire unique en France) et que les données concernant la méthode Miyawaki sont très rares en Europe. Un suivi par un organisme scientifique serait d'ailleurs un plus vu l'originalité de la situation.

Quand elle sera ouverte au public, il sera intéressant de mettre en place un panneau sur les différentes essences présentes et sur les méthodes utilisées (historique des différents secteurs de la parcelle selon méthode utilisée).

7. Bois de l'ancienne gendarmerie

7.1. Le bois aujourd'hui

7.1.1. Surface et caractéristiques écologiques

- Surface de l'ordre de 0.3 à 0.4 ha
- Il est attenant à l'ancienne Gendarmerie, à l'Est de cette dernière.
- Il était dévolu à une extension de l'ancienne Gendarmerie mais avec le déménagement des locaux de la Gendarmerie sur un autre site, cette extension n'est plus d'actualité. La Mairie a donc proposé (Source seconde modification du PLU) de « le supprimer et de créer, en lieu et place, un Espace Vert Protégé (EVP) afin de requalifier cet ensemble végétal et paysager de qualité et d'en faire un véritable cœur d'îlot participant d'une part à la qualité du projet urbain et, d'autre part, au renforcement de la Trame Verte et Bleue (TVB) et de créer un îlot de fraîcheur ».
- Il se situe en bordure d'un projet de résidence senior (à l'ouest, à la place de l'ancienne gendarmerie).
- Non classé EBC (Espace boisé classé)
- C'est un bois jeune (une trentaine d'années) aux essences peu diversifiées constitué essentiellement de Frênes oxyphiles moyennement développés et assez serrés et de quelques grands arbustes de Nerprun alaterne. En bordure, on trouve : Prunelliers, pruniers Myrobolans et pyracanthas
- Il y a un strate herbacée (géraniums, gaillets gratterons, stellaires holostées, Arums d'Italie, poacées diverses...et quelques ronciers mais pas réellement de strate arbustive ni d'arbrisseaux.

- Il abrite d'assez nombreux passereaux (verdiers, mésanges, fauvettes...) et l'on y observe des traces de sangliers.
- Il constitue un réservoir biodiversité pour les oiseaux et est en relation avec le Parc situé au sud de la Maison de retraite Ranbam.

7.1.2. Conduite technique

- Il est conduit depuis plus de 20 ans en libre évolution.

7.1.3. Allées, sentiers, aménagements

Pas d'allées (mais chemin en bordure côté Est et pelouses cotés sud et ouest, route de Revel au Nord)

Ni équipement (bancs...), ni panneauage

7.1.4. Fonctions actuelles

- Chemins de bordure (vers avenue des Pyrénées, avenue Louis Couderc et route de Revel) utilisé essentiellement par quelques riverains pour passage.
- Ilot de fraîcheur
- Relais de biodiversité (pour oiseaux particulièrement).

7.2. Le bois demain : recommandations du CCC

7.2.1. Fonctions :

- L'objectif est que ce bois reste un ilot de fraîcheur, un réservoir et un relais de biodiversité et que la promenade des habitants de la résidence senior mais aussi des autres riverains puissent être possible dans cet espace.
- Il est aussi souhaité qu'un cheminement doux soit prévu autour de l'espace.

7.2.2. Conduite technique et classement

- L'objectif est une gestion en libre évolution permettant le développement d'une riche biodiversité et le maintien d'un ilot de fraîcheur. La création d'un ou deux sentiers permettant, au sein du bois, la promenade des habitants de la résidence et des riverains est à étudier.
- Le CCC reprend la demande faite par SONE lors de l'enquête publique sur la seconde modification du PLU :
 - Si cet espace est classé en Espace Vert Protégé (EVP), il est demandé que l'Association SONE dispose d'un avis consultatif en cas de déclaration préalable de travaux
 - Si cette disposition ne peut pas être mise en place, la recommandation est de classer cet espace en Espace Boisé Classé (EBC).

7.2.3. Allées, sentiers, aménagements

La recommandation est d'établir un cheminement doux (piétons et vélos) entre la Rue Louis Couderc et La Route de Revel, et de conserver le cheminement doux actuel vers l'Avenue des Pyrénées.

8. Bois du Tricou

8.1. Le bois aujourd'hui

8.1.1. Surface et caractéristiques écologiques

- Sa surface globale estimée : 19 ha partagés entre Labège et Saint-Orens
- Il est localisé, pour sa partie Saint-Orennaise, en grande partie sur un « emplacement réservé » en vue d'un projet de contournement Sud-Est de Saint-Orens vers Labège, projet qui est au stade projet depuis plus de 40 ans.
- Il a fait l'objet en septembre 2022 d'une pétition « Sauvons le bois du Tricou » lancée par différents collectifs
- Il appartient en partie au Conseil départemental (emplacement réservé), en partie à des propriétaires privés.
- Non classé EBC (Espace boisé classé) :
- C'est un bois jeune, issu de vignes et de terrains agricoles enfrichés, moyennement diversifié (Chênes pubescents, frênes, cornouillers...) mais avec toutes les strates bien représentées permettant ainsi à une faune variée d'y être présente et de s'y développer. Il abrite une faune abondante (passereaux, lièvres, blaireaux, chevreuils, renards, sangliers...)
- Il constitue actuellement un point de convergence de plusieurs corridors écologiques (Nord-Sud, Ouest-Est et Est) empruntés par diverses espèces animales (chevreuils, renards, blaireau, sangliers...).

8.1.2. Conduite technique

- Il est conduit depuis plus de 40 ans en libre évolution (sauf fauchage sous ligne électrique)

8.1.3. Allées, sentiers, équipements

- Le chemin du Tricou, assez large, est le principal chemin bien tracé. Il contourne le lotissement de l'Orée du bois se divise en deux en arrivant dans la partie boisée, une partie continuant en direction Ouest vers le quartier de Canteloup (Labège), une autre permettant de rejoindre le bord du Tricou et de suivre son cours.
- Un réseau complémentaire de petits chemins traversiers est observé. Il a été densifié pendant le confinement mais ces sentiers sont très étroits et ont tendance à se refermer maintenant.
- Comme pour le bois des Chanterelles, on constate la quasi absence de panneaux indiquant les sentiers (sauf partie labègeoise avec le sentier des « Deux fontaines » qui est indiqué).

8.1.4. Fonctions actuelles

- Ce bois et ses alentours constituent globalement une zone appréciée des habitants du secteur qui profitent de ce coin tranquille et de la fraîcheur pour se promener. En outre, ces chemins constituent un raccourci pour les lycéens de Labège se rendant au lycée PP Riquet.
- Ilot de fraîcheur
- Réservoir de biodiversité et carrefour de corridors écologiques

8.2. Le bois demain : recommandations du CCC

Bien sûr, l'évolution de ce bois est tributaire de sa situation sur un emplacement réservé et du projet, en sommeil depuis 40 ans, de contournement sud-est. Néanmoins, le CCC formule les recommandations suivantes

8.2.1. Fonctions

Maintenir les fonctions de :

- Ilot de fraîcheur et lieu de promenade et déplacements

Ce bois est situé dans une zone paysagère très intéressante, à cheval sur Labège et Saint-Orens. Cette zone comprend en particulier le ruisseau du Tricou et ses rives mais aussi des parcelles céréalières ou de jachère de plateau ou de coteau sud conférant une diversité paysagère et originale sur un espace assez limité. Cette fonction paysagère et de promenade est reconnue par des promeneurs réguliers qui connaissent bien cet endroit.

Une réflexion sur une valorisation intercommunale de ce paysage serait à mener pour favoriser les aspects promenades, déplacements...

- Réservoir de biodiversité et carrefour de corridors écologiques

Ce bois constitue actuellement un réservoir de biodiversité avéré et un point de convergence de plusieurs corridors écologiques empruntés par diverses espèces animales (chevreuils, renards, blaireau, sangliers...). Cette situation de « carrefour » est un élément très important de la Trame Verte et Bleue à prendre en compte lors de tout aménagement envisagé de cette zone (passages de faune...).

8.2.2. Conduite technique

La poursuite d'une conduite en libre évolution (intervention seulement pour la sécurité en laissant les arbres morts sur place...) apparaît comme la conduite à tenir afin de permettre à la biodiversité de se développer car le vieillissement des arbres enrichira naturellement sa biodiversité (faune aviaire en particulier).

8.2.3. Allées, sentiers, aménagements

Une réflexion sur une valorisation intercommunale, principalement avec la commune de Labège mais aussi avec Escalquens, visant un meilleur balisage de sentiers et un panneautage pédagogique sur l'environnement, serait à mener pour favoriser les aspects promenades, connaissance de l'environnement, déplacements...

Une réflexion visant à un classement du bois en EBC et à la création d'un ENS (Espace naturel sensible) pour le bois et les milieux alentours est recommandée car ces dispositifs seraient garants d'une protection de ces milieux naturels particulièrement intéressants au sein même de Saint-Orens et des 2 communes précitées.

B Synthèse des recommandations pour les bois de Saint-Orens

1. Bois du Bousquet

- Bois très ancien, très riche en biodiversité, mené en libre évolution depuis plus de 30 ans
- La gestion en libre évolution apparaît à ce jour comme la base de la conduite à tenir (hormis des débroussaillages limités dans le cadre du contrôle des populations de sangliers), pour maintenir voire améliorer la biodiversité remarquable présente.
- Il apparaît néanmoins important que soit réalisé d'ici 2 ou 3 ans, par des spécialistes, un diagnostic des différentes zones (végétation, présence d'eau...) en vue d'adapter si nécessaire cette gestion pour :
 - Favoriser à terme la biodiversité végétale et animale dans les différentes strates
 - Contribuer à la limitation des populations de sangliers
- Parallèlement, il est souhaitable de le rendre rapidement plus attractif et pédagogique : pas de création de sentiers complémentaires mais installation de panneaux (écologique et historique), palissades pour observation des oiseaux...

2. Bois des Chanterelles

- Plus grand bois de Saint-Orens, bois récent (40 ans) issu de friches
- Acquis récemment en totalité par la commune et classé en ENS (Espace Naturel Sensible) par le Conseil départemental depuis juillet 2022.
- Un plan de gestion dans le cadre du nouveau statut ENS sera élaboré : les recommandations formulées par le CCCC sont les suivantes :
 - Partir sur la base d'une conduite en « libre évolution » avec la possibilité d'adapter cette gestion, à partir du diagnostic qui sera réalisé (diagnostic ENS) en favorisant la biodiversité végétale et animale dans les différentes strates, et, en contribuant à la limitation des populations de sangliers
 - Bien intégrer la notion de Trame Verte et bleue, de corridors pour permettre au mieux de relier cette zone aux autres réservoirs de biodiversité
 - Développer la fonction promenade (sentiers...) en lien avec l'ensemble de l'espace Chanterelles (pelouses, lac...).
 - CCC émet le souhait SONE et le CCC soient membres des instances (type : comité de pilotage, comité technique) qui seront mis en place par le Conseil départemental pour l'élaboration et à la mise en application du plan de gestion. Il est en outre souhaité que soit aussi consultés les usagers (en particulier riverains et habitants des quartiers environnants) à certaines étapes de l'élaboration et de la conduite du plan de gestion.

3. Bois du Coustou

- Bois plus petit que les précédents avec un sentier traversant bien utilisé.
- Pas d'évolution à prévoir hormis un peu de signalétique.

4. Bois de Tachou

- Bois avec grands arbres, riche en biodiversité, sans accès par sentiers.
- Pas d'aménagements à réaliser mais veiller à continuités écologiques avec autres réservoirs de biodiversité.

5. Bois de Tardieu

- A priori, pas d'évolution à prévoir

6. Forêt urbaine de Tucard

- Bois récemment planté, de faible surface (0.6 ha) mais selon un concept original (plantations par bénévoles, et, selon 2 méthodes : l'une traditionnelle, l'autre plus innovante (Méthode Miyawaki : très fortes densités) avec dans les deux cas une variété importante d'espèces locales d'arbres et d'arbustes.
- A cette étape , le CCC n'émet pas de recommandations techniques pour la gestion en cours mais souhaiterait :
 - La mise à disposition du public d'une information régulière sur les avancées de cette réalisation réalisée avec de très nombreux bénévoles.
 - Une étude technico-économique qui pourra donner des orientations pour des chantiers futurs
 - Un suivi par un organisme scientifique car ce serait intéressant vu l'originalité de la situation (Très peu de références sur la méthode Miyawaki en Europe).
 - Quand la forêt sera ouverte au public, la mise en place d'un panneau sur les différentes essences présentes et sur les méthodes utilisées...

7. Bois de l'ancienne gendarmerie

- Ce petit bois (0,3 à 0,4ha) est un îlot de fraîcheur, un réservoir et un relais de biodiversité.
- Il se situe en bordure d'un projet de résidence senior (à l'ouest, à la place de l'ancienne gendarmerie).
- Il est souhaité que la promenade des habitants de la résidence senior mais aussi des autres riverains puissent être possible dans cet espace.
- Il est aussi souhaité qu'un cheminement doux soit prévu autour de l'espace.
- L'objectif est une gestion en libre évolution permettant le développement d'une riche biodiversité et le maintien d'un îlot de fraîcheur. La création d'un ou deux sentiers permettant, au sein du bois, la promenade des habitants de la résidence et des riverains est à étudier.
- Le CCC reprend la demande faite par SONE lors de l'enquête publique sur la seconde modification du PLU :
 - Si cet espace est classé en Espace Vert Protégé (EVP), il est demandé que l'Association SONE dispose d'un avis consultatif en cas de déclaration préalable de travaux
 - Si cette disposition ne peut pas être mise en place, la recommandation est de classer cet espace en Espace Boisé Classé (EBC).

8.2.4. Allées, sentiers, aménagements

La recommandation est d'établir un cheminement doux (piétons et vélos) entre la Rue Louis Couderc et La Route de Revel, et de conserver le cheminement doux actuel vers l'Avenue des Pyrénées.

8. Bois du Tricou

De surface globale estimée à 19 ha (partagés entre Labège et Saint-Orens) ce bois est localisé, pour sa partie Saint-Orennaise, en grande partie sur un « emplacement réservé », propriété du Conseil départemental, en vue d'un projet de contournement Sud-Est de Saint-Orens vers Labège, projet qui est au stade projet depuis plus de 40 ans.

La poursuite d'une conduite en libre évolution (intervention seulement pour la sécurité en laissant les arbres morts sur place...) apparait comme la conduite à tenir afin de permettre à la biodiversité de se développer car le vieillissement des arbres enrichira naturellement sa biodiversité (faune aviaire en particulier).

Il constitue actuellement un point de convergence de plusieurs corridors écologiques empruntés par diverses espèces animales (chevreuils, renards, blaireau, sangliers...) et permettant la connexion entre différents milieux. Cette situation de « carrefour » est un élément très important de la Trame Verte et Bleue à prendre en compte lors de tout aménagement envisagé de cette zone.

Ce bois, réservoir de biodiversité et îlot de fraîcheur, est situé dans une zone paysagère très intéressante, à cheval sur Labège et Saint-Orens. Cette zone comprend en particulier le ruisseau du Tricou et ses rives mais aussi des parcelles céréalières ou de jachère de plateau ou de coteau sud conférant une diversité paysagère et originale sur un espace assez limité. Cette fonction paysagère et de promenade est reconnue par des promeneurs réguliers qui connaissent bien cet endroit.

Bien sûr, l'évolution de ce bois est tributaire de sa situation sur un emplacement réservé et du projet, en sommeil depuis 40 ans, de contournement sud-est.

Nous recommandons cependant une réflexion sur une valorisation intercommunale de ce paysage, sur un meilleur balisage de sentiers... Une réflexion visant à un classement du bois en EBC et à la création d'une ENS (Espace naturel sensible) pour le bois et les milieux alentours est recommandée car ces dispositifs seraient garants d'une protection de ces milieux naturels particulièrement intéressants au sein même de Saint-Orens et des 2 communes précitées

Conclusion

Hormis la jeune forêt du Tucard, les bois de Saint-Orens sont soit très anciens soit datent d'une quarantaine d'années. Ils représentent un patrimoine naturel tout à fait intéressant compte-tenu de la biodiversité qu'ils abritent (globalement d'autant plus riche que le bois est plus ancien) et des fonctions îlots de fraîcheur, lieux de promenade (pour la plupart) ... qu'ils offrent aux habitants de la commune pour leur bien-être.

Chaque bois ayant sa spécificité, il est, avant tout, nécessaire de se reporter aux paragraphes A et B de ce document.

Nous pouvons cependant globalement présenter les recommandations globales suivantes

- La conduite en libre évolution, réalisée depuis plus d'une trentaine d'années dans les différents bois, apparaît globalement comme la conduite de base à poursuivre, pour préserver et enrichir la biodiversité présente. Deux éléments cependant à prendre en compte :
 - Localement, afin de réduire la « pression sangliers » il ne doit pas être exclu que des débroussaillages soient effectués mais, de façon toujours raisonnée, pour ne pas nuire à la faune en place (oiseaux...).
 - A condition qu'un diagnostic environnemental soit effectué (cas prochain par exemple de l'ENS du bois du Bousquet) par des structures spécialistes, des évolutions dans cette conduite peuvent être envisagées si elles apparaissent réellement utiles à une amélioration de la biodiversité locale.
- Il est important aussi de bien intégrer que les bois, réservoirs de biodiversité, font partie intégrante de la Trame Verte et Bleue et qu'il est important qu'ils soient reliés entre eux et avec d'autres réservoirs de biodiversité par des corridors fonctionnels : c'est un point important à prendre en compte lors de l'aménagement de la commune compte-tenu de l'urbanisation en cours et des orientations du PADD.
- La fonction promenade permettant de marcher dans un lieu calme, de profiter de la fraîcheur des bois, d'observer la biodiversité est déjà largement utilisée par les Saint-Orennais sur plusieurs sites. D'importants points d'amélioration ont cependant été notés
 - La mise en place de panneaux explicatifs sur la gestion des bois, les essences présentes, la description des milieux, les mesures de préservation...est souhaitée. La signalétique actuelle existe sur certains sites mais est vieillissante et pourrait être largement améliorée.
 - La mise en place de nouveaux sentiers (hormis cas particulier du bois des Chanterelles où une réflexion aura lieu dans le cadre de l'ENS) n'apparaît pas globalement nécessaire mais une meilleure signalétique serait opportune (Bois du Tricou, bois des Chanterelles ...). Dans le cas particulier du bois du Tricou (situé sur un emplacement réservé) et de son environnement, il est recommandé une réflexion intercommunale pour l'avenir de ce site qui présente des atouts (biodiversité, paysages, promenades) très intéressants.

Documents

Les comptes-rendus des visites terrain et réunions de groupe ayant conduit à l'élaboration de cette synthèse sont disponibles sur simple demande auprès des animateurs (Eliane Moreaux et Pierre Jouffret)

- *Visites terrain : bois de Tachou (17 avril 2021), bois des Chanterelles (9 octobre 2021), bois du Tricou (28 janvier 2022).*
- *Réunions : réunion de groupe (27 mars 2021), réunion plénière (5 mai 2021), réunion de groupe (5 décembre 2022), réunion de groupe (20 mars 2023).*

Vous trouverez en complément, en annexe, les définitions de termes fréquemment utilisés dans le rapport : Biodiversité, Trame verte et bleue, Libre évolution, Espace boisé Classé (EBC) et Espace vert protégé (EVP).

Remerciements

Nous tenons à remercier tous les membres du CCC qui ont contribué au travail présenté. Nous remercions aussi Jean-Marie Kessler qui nous a fait visiter le site du bois des Chanterelles, Marie-Christine et Benoît Lermuzeaux qui nous ont fait visiter le bois du Tricou et Pierre Audoubert pour son appui à nos activités.

Pierre Jouffret (rédacteur) avec la collaboration d'Éliane Moreaux.

Annexe : quelques définitions

A/ Biodiversité

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux. Bien que la biodiversité soit aussi ancienne que la vie sur Terre, ce concept n'est apparu que dans les années 1980.

B/ Trames verte et bleue (*Source OFB : Office français de la biodiversité*)

Qu'est-ce que la Trame verte et bleue ?

Pour se reproduire, se nourrir, se reposer ou pour migrer, les espèces animales et végétales ont besoin de se déplacer. Cela permet également aux espèces d'adapter peu à peu leur répartition géographique au changement climatique en atteignant des lieux où les conditions de vie – température ou pluviométrie par exemple - sont plus favorables à leur développement. Or, l'urbanisation, la construction d'infrastructures comme les routes, les voies ferrées ou les barrages ou encore l'agriculture intensive réduisent la surface des espaces naturels et les fragmentent, limitant ainsi les possibilités de déplacement des espèces.

Pour répondre à cette problématique, une politique de préservation de la biodiversité visant à maintenir et à remettre en bon état les continuités écologiques dans les territoires a été mise en place : **la Trame verte et bleue (TVB)**. Elle vise ainsi à freiner l'érosion de la biodiversité résultant de l'artificialisation et de la fragmentation des espaces.

- La partie « verte » correspond aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et la composante « bleue » fait référence au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, zones humides, estuaires...).
- Mais la TVB englobe d'autres types de trames écologiques, comme la Trame noire qui s'est fortement déployée en France ces dernières années autour de la question de la fragmentation des habitats naturels par la lumière artificielle, ou d'autres sujets émergents comme la Trame brune pour les sols ou la Trame blanche en lien avec la pollution sonore.

Comment mettre en place une Trame verte et bleue sur son territoire ?

Il est de la responsabilité des collectivités territoriales, communes ou intercommunalités, de définir leur Trame verte et bleue et de mettre en place des actions pour la préserver et la restaurer. Cette réflexion est généralement menée dans le cadre des Plans locaux d'urbanisme (PLU) qui définissent les règles d'occupation des différentes parties du territoire : tissu urbain, zones à urbaniser, zones agricoles et naturelles. Ces PLU sont tenus de répondre aux objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques. Cela nécessite donc d'élaborer son schéma Trame verte et bleue local, en déclinaison des schémas réalisés par les Régions. Quand la dimension nocturne est pleinement prise en compte dans la démarche, on peut parler de schéma Trame verte, bleue et noire (TVBN).

Ce schéma TVB consiste à identifier et à cartographier les différents réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Puis en fonction de la situation, ces espaces seront protégés dans les PLU en interdisant par exemple toute construction. Il est souhaitable que le schéma TVB soit assorti d'un plan d'actions concret à mener sur le terrain sur les espaces à restaurer en priorité au regard de leur importance dans la connectivité des espaces naturels. Les acteurs de sa mise en œuvre sont les collectivités territoriales, l'Etat, les gestionnaires d'espaces naturels, mais également les gestionnaires d'infrastructures, les aménageurs et même les particuliers.

C/ Conduite d'un bois en libre évolution

La libre évolution d'un bois est un mode de gestion caractérisé par l'absence d'intervention humaine (abattages d'arbres, débroussaillage...) Les forêts laissées en libre évolution se caractérisent par une accumulation de gros arbres sur pied et de bois morts résultante de la dynamique naturelle des écosystèmes.

Ce bois mort accueille une faune particulière et notamment les insectes saproxyliques qui en se nourrissant de ce bois mort participent au recyclage de la matière organique. Les vieux arbres constituent également des sites de reproduction et d'abris pour de nombreuses espèces comme les pics, les micromammifères dont les chauves-souris...

Bien sûr, dans le cas où ce bois est ouvert au public (sentiers), des interventions de sécurisation pour les promeneurs doivent être réalisées mais les arbres morts sont laissés sur place, debout (en chandelles) si non dangereux, afin de servir de refuge et de source de nourriture aux oiseaux, grâce à la microfaune qu'ils abritent.

D/ Espace vert protégé et Espace boisé classé

Espace Vert Protégé (EVP)

S'agissant des Espaces Verts Protégés (EVP), l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme stipule que « le règlement [du document d'urbanisme] peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation.

- Les travaux – qui ont pour effet de modifier ou de supprimer un E.V.P - sont soumis à déclaration préalable.
- Les végétaux peuvent être déplacés, remplacés, recomposés et certains éléments minéraux, aménagements ou constructions d'impact modéré sont autorisés.

Espace Boisé Classé (EBC)

Le classement EBC interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. (article L.113-2 du code de l'urbanisme) ; Il régit aussi les coupes et abattages d'arbres (décision du Conseil d'État du 6 octobre 1982 et article R.*421-23 du code de l'urbanisme). L'abattage est ainsi interdit, sauf si une autorisation est délivrée par le Préfet, sur justification du demandeur qui doit déposer une déclaration préalable.